

Waggon (River)  
1861b-1869

— 22 — Périgueux, le 27 Juin 1842.

# A MM. LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

Messieurs,

Les interprétations diverses dont mon silence a été l'objet nécessitent quelques explications sur la position électorale que mes amis m'ont faite. Ce qu'on a dit ou écrit à ce sujet se réduit aux trois questions suivantes :

Si votre candidature est sérieuse, pourquoi ne pas la soutenir vous-même ?

Si vous acceptez une mission politique, pourquoi ne pas déclarer vos principes ?

Si vous ambitionnez la faveur du public, pourquoi ne pas renoncer à celle du pouvoir?

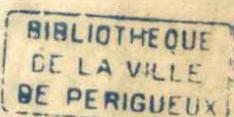
Voici ma réponse : *en* , *stbaot's* *tiob* *loupus'omanj* *ain'tja* *taioq* *ol* *ta*

1<sup>o</sup> La députation est, à mes yeux, un témoignage d'estime et de con-

fiance qui doit être libre, calme, désintéressé; à cette condition seule, elle

honore l'électeur et l'élu : il faut donc l'attendre et non pas la demander.

MZ102



C'est pourquoi je n'ai rien fait pour attirer vers moi, rien fait pour détourner de moi les suffrages.

Je remercie les électeurs qui ont bien voulu me juger digne de leur choix. Si leur nombre suffit, je serai fier d'une distinction à laquelle je n'aspirais pas ; dans le cas contraire, j'aurai pour me consoler la conscience d'avoir gardé *à l'égard de tous*, et jusqu'à la fin, la plus complète indépendance.

2.<sup>o</sup> Sur mes principes politiques, je m'expliquerai sans peine, parce que je ne veux tromper personne, et que je ne me préoccupe pas du résultat de ma déclaration.

Je dois distinguer entre les principes et leur application :

En principe, je veux *la liberté, l'économie, la dignité nationale* autant que l'opposition puisse raisonnablement les vouloir, et j'aime *l'ordre* autant que les conservateurs puissent l'aimer.

Mais s'il s'agit de concilier, dans la pratique, sur une question donnée, la liberté avec l'ordre, l'économie si désirable avec les besoins si impérieux du service, la paix avec la dignité du pays, je laisse à d'autres, plus habiles que moi, l'avantage d'affirmer sur l'honneur que leurs idées sont irrévocablement arrêtées, que leur contact avec des hommes éminens, que la discussion, que la vue plus prochaine des faits et des documens ne modifieront pas leur conviction. En politique, comme ailleurs, on ne devine point.

Chaque question est un problème difficile dont les élémens doivent être possédés et long-temps mûris. Or, je ne veux pas me donner le mérite d'une science que je n'ai pas.

Ainsi, par exemple, au sujet des listes électorales, l'intelligence est une propriété dont je reconnais la noblesse et les droits : mais est-il opportun, est-il sans danger d'admettre immédiatement les capacités ? Je l'ignore.

Ainsi, au sujet des *incompatibilités*, il serait fâcheux qu'un trop grand nombre de députés fussent fonctionnaires, il serait fâcheux que tous les fonctionnaires fussent exclus : mais entre ces deux limites extrêmes, quel est le point précis jusqu'auquel doit s'étendre, mais auquel doit s'arrêter le cercle des fonctions incompatibles ; quel est ce point qui sépare le bien du mal ? Je l'ignore.

Homme nouveau, éloigné jusqu'ici des affaires publiques, ne voulant

LIBRAIRIE GOUVERNEMENTALE  
DE LA HAUTE VOLTA  
DE BRIGUELLA

prendre pour guide que ma conscience et ma raison, je dois donc me réservier sur toutes choses la liberté de ma pensée.

Voilà pourquoi, répondant sans détour à la question qui m'est faite, je dis aux électeurs en général :

Si vous exigez que votre mandataire se charge de faire prévaloir des opinions arrêtées d'avance sur les questions de *droit public*, de *finances*, de *diplomatie*, qui divisent les esprits les plus élevés du monde politique, ne me nommez point. — Je n'accepterais pas un mandat qui m'exposerait au danger d'être parjure ou de manquer à une conviction ultérieure, formée par la connaissance plus approfondie des faits et des hommes.

Voilà pourquoi je dis aux électeurs de l'opposition en particulier :

Si vous exigez que votre mandataire se charge de lutter toujours contre le pouvoir et de blâmer tous ses actes sans choix et sans mesure, ne me nommez point. — Je ne consentirais pas à devenir un instrument aveugle de désordre et de renversement.

Voilà pourquoi je dis aux conservateurs :

Si vous exigez que votre mandataire se charge d'approuver sans examen tous les projets, et qu'il s'efface devant la volonté d'un ministère quel qu'il soit, ne me nommez pas. — Je n'accepterais jamais ce rôle négatif.

Voilà pourquoi je puis dire hardiment à tous :

Si vous pensez qu'il existe en France un intérêt qui domine l'intérêt de l'opposition et celui du ministère, je veux parler de l'intérêt général du pays ;

Si vous pensez qu'un député a pour mission de travailler sérieusement, consciencieusement, librement aux affaires publiques, et non de subir en esclave les passions d'un parti ou les exigences d'un ministère aveuglé ;

Si vous pensez que c'est par le travail et l'étude, par l'assiduité et l'attention, par l'impartialité, la fermeté et l'amour du bien qu'un député s'élève à la hauteur de son mandat,

Je comprends alors que la mission de votre élu sera grande et noble, et je sens que, dans les limites de mes facultés, je ne reculerais pas devant elle.

3.<sup>o</sup> Prendrais-je l'engagement de n'accepter aucune fonction publique ?

— Non.



Ceux qui pensent que les fonctions publiques sont incompatibles avec la probité et l'indépendance ne doivent pas me nommer, puisque je suis déjà fonctionnaire public.

Que la députation soit un marchepied pour s'élever par un trafic honnête à un poste non mérité, c'est un moyen que je flétris. — Que la députation soit un obstacle à un avancement légitime, c'est un principe que je ne puis admettre. — La confiance des électeurs ne doit pas être exclusive de la confiance du pouvoir. — Voilà pour les principes. — Car, pour ce qui me concerne, j'espère que, député ou non, je trouverai toujours dans un travail honorable des avantages que je chercherais vainement dans les fonctions auxquelles je pourrais prétendre.

Telle est ma déclaration. Différente, elle serait un mensonge, et à ce prix, j'aimerais mieux la défaite que le succès. Elle paraîtra peut-être étrange ; mais on reconnaîtra du moins que celui qui l'a signée serait toujours à l'aise pour rendre à ses commettants un compte public, loyal et raisonnable de l'accomplissement de son mandat.

Agreez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**P. MAGNE.**

8. Pensez-vous que l'assemblée de la Chambre pourra la perdre ?

Périgueux. — Imprimerie DUPONT. —